

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS** **2020/ 91**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2
- absente excusée 1

Du jeudi 8 octobre 2020

L'an deux mille vingt le 08 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Création d'un groupement de commandes pour les travaux de la rue Amiral Pierre et de la Rue Vellonne – Adhésion au groupement de commandes – Autorisation de signature de la convention constitutive

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Amélie MOLTER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12/10/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 02 octobre 2020

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Jean-Pierre MOREAU

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 2113-1, L 2113-6, L 2113-7 et L 2113-8 du Code de la Commande Publique,

Monsieur Patrick BREYER, Adjoint aux travaux, informe le Conseil Municipal qu'en application des articles du Code de la Commande Publique précités, il est proposé de créer un groupement de commandes entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Communauté de Communes des Savoir-Faire, pour les travaux de la Rue Amiral Pierre et de la Rue Vellonne.

La convention constitutive du groupement de commande est jointe en annexe.

Elle a pour objet de constituer le groupement de commandes et d'en fixer les modalités de fonctionnement.

Le groupement de commandes est créé pour la durée des travaux de la Rue Amiral Pierre et de la Rue Vellonne.

Envoyé en préfecture le 13/10/2020

Reçu en préfecture le 13/10/2020

Affiché le 13/10/2020

ID : 052-215200403-20201008-DEL2020_91-DE



La Commune de Bourbonne les Bains est désignée coordonnateur du groupement, ayant la qualité, de pouvoir adjudicateur. Le mandat du coordonnateur est prévu pour la durée de la convention.

Toute modification de la convention devra faire l'objet d'un avenant, signé par chaque membre du groupement, dûment habilité par l'organe délibérant.

En conséquence, Monsieur Patrick BREYER demande au Conseil Municipal :

- D'approuver la création d'un groupement de commandes entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Communauté de Communes des Savoir-Faire,
- D'adhérer au groupement de commande et d'adopter la convention constitutive de ce groupement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constituant le groupement de commandes ci-annexée ainsi que tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création d'un groupement de commandes entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Communauté de Communes des Savoir-Faire
- D'adhérer au groupement de commande et d'adopter la convention constitutive de ce groupement
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constituant le groupement de commandes ci-annexée ainsi que tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 12 octobre 2020

Le Maire



M. André NOIROT